



59 Grande Rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent sur Marne – Tél. 01 41 95 72 17 -Agrément E0209404000  
88 Avenue du Gal de Gaulle 94160 Saint Mandé – Tél. 01 43 28 03 15 - Agrément E 16 094 00060  
S.A.R.L au capital de 8000,00€ - 434 192 878 R.C.S Créteil – NAF 8553Z

## **L'ÉVALUATION DE CONDUITE SUR VEHICULE DOUBLE COMMANDES**

**L'évaluation obligatoire du stagiaire candidat, préalable à la formation au permis de conduire permet de mesurer ses connaissances en éducation à la sécurité routière et d'établir un premier contact avec le poste de conduite.**

L'intérêt de cette heure d'évaluation en situation de conduite, est de permettre une évaluation aussi objective que possible, en fonction des capacités de chacun.

Elle sert à déterminer le nombre d'heures nécessaire à la formation au référentiel REMC en vue de l'obtention du permis de conduire.

Au fil des leçons de conduite réalisées, le nombre d'heures s'ajustera en fonction de la confiance que vous allez acquérir au volant et de votre progression (plus ou moins rapide en fonction de chacun).

**Des questions sur votre expérience de la conduite vous seront posées:**

- Avez-vous un permis ?
- Avez-vous déjà conduit une voiture ?
- Si oui : Combien de temps ? Avec qui ? En ville ? Route ? Chemin ?
- Si non : Avez-vous déjà roulé en vélo ? En cyclo ? En moto ?.....

Vous aurez aussi des questions sur votre connaissance du véhicule, comme la direction, la boîte de vitesse, l'embrayage et le freinage. Ainsi que sur votre vision du permis et bien sûr, la raison de votre demande de formation à la conduite.

Lors de votre test, l'enseignant sera chargé d'évaluer votre comportement comme votre émotivité, votre sens de l'observation, votre compréhension et votre mémoire.....

En fin d'évaluation et après les résultats de test, l'enseignant vous indiquera le nombre d'heures de pratique que vous devrez.

N'oubliez pas qu'il s'agit d'une estimation.

Ceci n'est pas un examen, il n'y a ni bonne ni mauvaise réponse.

**L'ESTIMATION INITIALE EST UNIQUEMENT INDICATIVE ET EN AUCUN CAS CONTRACTUELLE  
ELLE EST OBLIGATOIRE AVANT TOUTE SIGNATURE DE CONTRAT**